



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 16 mai 2018

Dépression à l'adolescence : Expérimentation en Côte-d'Or

Une expérimentation est conduite en Côte-d'Or pour la prise en charge des manifestations dépressives à l'adolescence. L'ARS Bourgogne-Franche-Comté soutient l'initiative de l'association CODA3 portée par l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) médecin libéral.

L'adolescence est une période de transition, parfois de fragilité. Face aux manifestations dépressives des 11-18 ans, médecins généralistes ou pédiatres sont trop souvent amenés à prescrire un traitement médicamenteux remboursé par l'Assurance maladie plutôt qu'une psychothérapie, qui reste à la charge des parents du patient.

La Haute Autorité de Santé (HAS) recommande pourtant le suivi par un psychothérapeute en première intention, les psychotropes antidépresseurs étant réservés au second recours, dans des conditions restreintes.

Depuis 2016 et pour 3 ans, une expérience est conduite en Côte-d'Or, où près d'une centaine de psychothérapies ont d'ores et déjà été réalisées dans le cadre d'un dispositif-pilote développé par l'association **CODA3 (Côte-d'Or, Dépression, Adolescence)** portée par l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) médecin libéral, et financée par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté.

Les acteurs de cette expérimentation en ont présenté un **premier bilan mercredi 16 mai, au sein d'un cabinet médical de Plombières-lès-Dijon.**

Comme le pédiatre, le gynécologue, le médecin ou l'infirmière scolaire ou encore l'urgentiste, le généraliste fait partie des praticiens de premier recours amenés à diagnostiquer soit des manifestations dépressives à l'adolescence, qui concernent 30 à 45% de la classe d'âge, soit des épisodes dépressifs caractérisés, qui touchent environ 6% de cette même classe.

En pratique dans le dispositif CODA3, lorsque ce diagnostic est établi et après accord des parents, le professionnel adresse l'adolescent à un psychothérapeute, qui pourra lui proposer **5 à 10 séances de psychothérapie** suivant la gravité de la dépression.

Les séances sont payées directement au psychothérapeute par l'association, la famille de l'adolescent n'ayant donc pas d'avance d'honoraire à faire.

Sur 150 psychiatres, psychologues, psychothérapeutes et psychanalystes de Côte-d'Or sollicités, près de **90 se sont portés volontaires** pour participer à l'expérimentation.

Quatre-vingt-dix psychothérapies sont d'ores et terminées : 30 ont nécessité 5 séances pour des manifestations dépressives simples ; 37 comportaient 10 séances pour des épisodes dépressifs caractérisés, le reste des suivis étant variable et adapté à chaque situation.

Le bilan clinique de ces prises en charge n'est pas encore établi. Il sera mis en corrélation avec les chiffres des prescriptions d'antidépresseurs en Côte-d'Or fournis par l'Assurance maladie.

L'association CODA3 poursuit l'information du grand public et des professionnels pour faire connaître le dispositif que **l'ARS accompagne à hauteur de 40 000 euros par an sur 3 ans.**

Une expérimentation prévue par la loi de finances 2016 en application du **plan « Bien-être et santé des jeunes »** est par ailleurs conduite pour 3 ans dans 3 régions (Ile-de-France, Pays de Loire, Grand Est).

Elle concerne 2 000 adolescents de 11 à 21 ans qui bénéficient d'un forfait gratuit pour des consultations auprès de psychologues formés à cet effet.

Ce forfait proposé aux jeunes sur décision d'un médecin comporte dix séances remboursées, encadrées par deux séances de bilan.

Les parents peuvent également bénéficier de séances de soutien à la parentalité.

